

ANTI-CORRUPTION HELPDESK

PROVIDING ON-DEMAND RESEARCH TO HELP FIGHT CORRUPTION

PANORAMA DE LA CORRUPTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION A MADAGASCAR

QUESTION

Pourriez-vous nous fournir des informations générales sur la corruption et la lutte contre la corruption à Madagascar, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables et des industries extractives ?

SOMMAIRE

1. Vue d'ensemble sur la corruption à Madagascar
2. Corruption et gouvernance dans le secteur des énergies renouvelables et des industries extractives
3. Vue d'ensemble sur la lutte contre la corruption à Madagascar
4. Bibliographie

Auteur(s)

Sofia Wickberg, tihelpdesk@transparency.org

Revu par

Marie Chêne, Transparency International,
tihelpdesk@transparency.org;
Chantal Uwimana, Transparency International

Date

19 septembre 2014

REMARQUE

Au vu des changements politiques récents ayant eu lieu à Madagascar, la plupart des informations figurant dans le présent document s'appliquent à la période ayant précédé l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement en 2014. Bien que le nouveau gouvernement se soit engagé en faveur de nombreuses mesures de lutte contre la corruption, la mise en œuvre de ces mesures n'est pas encore perceptible.

RÉSUMÉ

Les élections de fin 2013 ont marqué pour Madagascar la fin d'une période de transition de cinq ans caractérisée par un délitement des institutions et une généralisation de la corruption. Confirmant cette tendance, les indicateurs internationaux sur la gouvernance témoignent du déclin de l'état de droit et d'un déclin du contrôle de la corruption depuis le début de la crise politique en 2009.

À Madagascar, le système politique comprend depuis toujours un pouvoir exécutif fort qui sape le principe de séparation des pouvoirs et l'indépendance du pouvoir judiciaire. La compétition politique repose d'abord sur les relations personnelles et les rapports d'influence, et le clientélisme et le favoritisme sont courants. Stimulée par les gains financiers liés à la découverte de réserves de pétrole, la recherche de rente est de plus en plus marquée. La corruption administrative est aussi répandue que la corruption politique, à la différence que cette dernière fait rarement l'objet de poursuites judiciaires.

Le gouvernement de transition n'a pas réussi à mettre un terme au commerce illégal des bois rares et des minerais, et certains hauts fonctionnaires seraient impliqués dans ce trafic.

L'ancien gouvernement dirigé par Marc Ravalomanana avait pris d'importantes mesures pour prévenir et lutter contre la corruption (y compris par exemple, la création d'une commission de lutte contre la corruption), mais elles se sont raréfiées depuis le coup d'État militaire de 2009. De surcroît, les garanties fondamentales sur la gouvernance continuent de manquer dans le pays, comme une loi sur la liberté d'information ou l'existence d'un mécanisme de protection pour les lanceurs d'alerte.

1. APERÇU DE LA CORRUPTION A MADAGASCAR

Contexte

Après avoir connu une vague de réformes en matière de démocratisation et de lutte contre la corruption entre 2001 et 2009, Madagascar est repassée après 2009 sous un régime autocratique qui a porté un coup dur à la lutte contre la corruption. À la suite des élections de 2013, le pays semble être entré dans une période de transition et les changements démocratiques concrets se font encore attendre.

Après l'accession à la présidence de Marc Ravalomanana en 2001, une grande vague de réformes positives a été menée à Madagascar, y compris dans le domaine de la lutte contre la corruption et du renforcement du pouvoir judiciaire (Freedom House, 2011). Néanmoins, en 2009, le mécontentement de la population a ouvert la voie au coup d'État militaire suivi par le régime de transition d'Andry Rajoelina appelé la Haute autorité de transition (Freedom House, 2011). Sous ce régime, le pays est passé « d'une démocratie imparfaite [...] à une autocratie tournée vers la recherche de rente » (Fondation Bertelsmann, 2014). En réaction au coup d'État, la communauté internationale a décidé d'interrompre le soutien financier au pays (tout en continuant à lui fournir une aide humanitaire) et Madagascar s'est retrouvée isolée sur la scène internationale.

Dès le début de la crise politique, la rivalité entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana, ainsi que l'exil forcé de ce dernier, ont polarisé la scène publique du pays. Dans le cadre du programme soutenu par la communauté internationale, les deux rivaux ont dû promettre de ne pas se présenter aux élections de 2013 pour que celles-ci puissent avoir lieu. Les politiques par procuration qui sont venues remplacer l'ancienne rivalité n'ont pas rétabli l'harmonie et de nouvelles divisions ont vu le jour depuis, notamment en raison de la malléabilité des alliances politiques qui soutiennent des personnalités plutôt que des programmes (Crisis Group, 2014).

En 2014, Madagascar est sur le point de sortir d'une période de transition de cinq ans qui a placé le pays dans une situation économique désastreuse. Fin 2013, les élections qui ont donné lieu à l'accession au pouvoir d'Hery Rajaonarimampianina

ont été une étape importante pour le retour de la démocratie et du soutien de la communauté internationale. Toutefois, selon Crisis Group (2014), des réformes fondamentales doivent être adoptées par le pays, qui ne pourra pas se contenter d'une rénovation superficielle.

La faiblesse des institutions nationales a laissé le champ libre au niveau local à certains groupes de bandits locaux, les *dahalos*, pour gagner de l'influence dans le sud du pays. Au cours des dernières années, des centaines de civils et des dizaines de fonctionnaires ont été tués par ces groupes comparables à des milices. En 2013, les forces de sécurité malgaches ont lancé une opération spéciale contre ces factions criminelles, mais les forces de sécurité ont également pris part à des massacres de civils et incendié des villages sans discernement (Freedom House, 2013a).

La crise politique a fortement affecté les perspectives économiques et sociales du pays. En 2012, le PIB par habitant de Madagascar plaçait le pays à la 175^e place sur un total de 182. Madagascar est un pays relativement pauvre qui a toutefois bénéficié d'une croissance économique constante (entre 1995 et 2009) sous l'impulsion d'importants projets miniers dirigés par QMM Rio Tinto et Sherritt Ambatovy (France Diplomatie, 2014). Le pays possède une abondance unique de ressources naturelles qu'il n'a pas réussi à transformer en gains économiques ou en progrès sociaux tangibles. L'[Indice de développement humain 2014 du PNUD](#) classe Madagascar au 155^e rang sur un total de 187 pays.

Ampleur et formes de la corruption

À Madagascar, la corruption est répandue à tous les niveaux de l'État et de la société (Département d'État des États-Unis, 2013). Cela est d'autant plus problématique que les institutions du pays ont toujours manqué de transparence et de responsabilité (Crisis Group, 2014).

La crise politique récente semble avoir fait empirer la situation. D'une part, elle a eu un effet dévastateur sur la lutte contre la corruption (Fondation Bertelsmann, 2014) ; d'autre part, elle a isolé le pays sur la scène internationale et entraîné l'interruption des aides financières, ce qui a poussé les élites à rechercher de nouvelles sources de revenus,

souvent illicites, comme l'exploitation illégale du bois ou l'exploitation abusive des ressources naturelles (Crisis Group, 2014).

Ampleur de la corruption

Comme lors des années précédentes, Madagascar a obtenu en 2013 de mauvais résultats dans l'[Indice de perception de la corruption \(IPC\) de Transparency International](#), classé à la 127^e place sur le total des 177 pays évalués, avec un résultat de 28 sur une échelle allant de 0 (fortement corrompu) à 100 (très peu corrompu). Le pays a subi une légère baisse dans l'IPC par rapport à l'année précédente, où il avait obtenu un résultat de 32. Les [Indicateurs mondiaux de la gouvernance 2012 de la Banque mondiale](#) font écho aux résultats de l'IPC et reflètent l'effet dévastateur de la crise politique sur la gouvernance du pays. Madagascar a obtenu un résultat de 14,83 (sur une échelle de 0 à 100) pour ce qui concerne l'efficacité gouvernementale (contre 30,10 en 2008), 20,38 pour ce qui concerne l'état de droit (contre 38,46 en 2008) et 31,10 pour ce qui concerne la corruption (contre 54,85 en 2008). La même tendance se retrouve dans l'[Indice Ibrahim de la gouvernance africaine 2013 \(IIAG\)](#) dans lequel Madagascar a subi une forte baisse en ce qui concerne l'état de droit, en passant d'un score de 57,2 en 2007 (soit un résultat supérieur à la moyenne régionale de 50,2) à un score de 12,9 en 2011.

En revanche, Madagascar obtient une évaluation plutôt positive dans l'[Indice de liberté économique 2014 de la Fondation Héritage](#), qui classe le pays au 7^e rang sur un total de 46 pays d'Afrique subsaharienne en ce qui concerne la liberté économique. En dépit de ce résultat, la Fondation Héritage précise que la corruption représente un problème pour l'économie du pays et souligne que la « liberté à l'égard de la corruption » est le critère pour lequel Madagascar reçoit son score le plus bas (27,3 sur une échelle de 0 à 100).

La corruption pose en effet une difficulté majeure pour réaliser des affaires dans le pays. D'après les entreprises interrogées dans le cadre du [Rapport sur la compétitivité mondiale 2013-2014 du Forum économique mondial](#), la corruption est le second frein aux affaires, après l'instabilité politique. De même, près de 43 pour cent des entreprises interrogées dans le cadre de l'enquête [Enterprise Survey 2009 de l'IFC et de la Banque mondiale](#) déclarent que la

corruption est une contrainte majeure pour la conduite des affaires à Madagascar.

La population considère également que la corruption est un problème de taille pour la société malgache. Selon le [rapport de l'Afrobaromètre 2014](#), les personnes sondées considèrent que la corruption est répandue et de plus en plus forte, particulièrement au sein des institutions politiques. La proportion de personnes confrontées à la corruption dans leurs rapports avec l'administration publique a légèrement augmenté, puisqu'elle est passée de 15 pour cent en 2008 à 22 pour cent en 2013.

Formes de la corruption

La petite corruption et la corruption administrative

La qualité de la gestion de l'administration publique à Madagascar a baissé depuis le début des troubles politiques (Banque mondiale, 2013). Cela a entraîné une forte diminution de la capacité à gérer certains secteurs ainsi que l'augmentation des occasions de recherche de rente et la hausse des comportements prédateurs au sein de la fonction publique (Fondation Bertelsmann, 2014).

La population est fréquemment confrontée à la corruption dans ses rapports avec l'administration. La police, la gendarmerie et la justice sont particulièrement concernées. Les personnes sondées dans le cadre de l'Afrobaromètre (2014) considèrent que ces institutions sont les plus corrompues du pays. Soixante-six pour cent des personnes sondées estiment que la totalité ou une partie de la police est corrompue, et 57 pour cent d'entre eux ont la même opinion sur le personnel de justice. Le Département d'État des États-Unis cite un communiqué du bureau de commandement de la gendarmerie qui signale que plusieurs gendarmes ont été sanctionnés pour des actes de corruption en 2013. Toutefois, la majorité des fonctionnaires corrompus agissent en toute impunité, surtout lorsqu'ils sont haut placés (Département d'État des États-Unis, 2013). Il n'est pas rare que les plaignants doivent verser un pot-de-vin aux cours de justice pour que leur affaire soit entendue (Fondation Bertelsmann, 2014). De même, les prévenus doivent souvent verser un pot-de-vin au procureur pour mettre fin à une détention arbitraire (Département d'État des États-Unis, 2013).

Pour la majorité des personnes interrogées par le centre d'assistance juridique et d'action citoyenne (CAJAC) de Transparency International – Initiative Madagascar (TI-IM), la corruption est associée à la « cupidité », au « népotisme » et au « clientélisme ». Certains expliquent qu'elle persiste à cause des bas salaires des fonctionnaires et de l'inefficacité de l'administration publique, qui favorisent le recours à la corruption comme une solution pour « faire accélérer les choses » (TI-IM, 2013).

Les entreprises sont aussi régulièrement confrontées à la petite corruption et à la corruption administrative. Près de 17 pour cent des entreprises sondées dans le cadre du Rapport sur la compétitivité mondiale 2013-2014 du Forum économique mondial ont indiqué que la corruption représentait le principal obstacle à la conduite des affaires à Madagascar. Le pays est classé 119^e sur 148 pour ce qui est de l'ampleur des paiements illicites et des pots-de-vin imposés aux entreprises. À l'instar de l'opinion publique, les entreprises semblent considérer que les services de police ne sont pas fiables. Sur ce critère, Madagascar est classée 138^e sur 148. Dans le cadre de l'enquête Enterprise Survey 2009 de l'IFC et de la Banque mondiale réalisée avant le début de la crise politique, des entreprises avaient déclaré avoir l'habitude d'offrir des cadeaux aux fonctionnaires pour faire avancer les choses dans 22 pour cent des cas, pour obtenir un contrat d'exploitation dans 19 pour cent des cas et pour obtenir un raccord au réseau électrique dans 21 pour cent des cas.

Corruption électorale et politique

Jusqu'aux élections de décembre 2013, dont la crédibilité a été admise comme crédible (Crisis Group, 2014), Madagascar n'était pas considérée comme une démocratie électorale (Freedom House, 2013). La violation routinière des droits politiques et civiques ainsi que la toxicité de la dynamique politique du pays ont contribué à pousser la population dans la rue en 2009, ouvrant la voie au coup d'État militaire (Crisis Group, 2014).

Jusqu'à la fin du régime de transition, le système politique malgache s'appuyait sur le clientélisme et des réseaux informels donnant un pouvoir à certaines entreprises et « grandes familles » et permettant ainsi le maintien du pouvoir exécutif (Fondation Bertelsmann, 2014). Crisis Group (2014) observe que les motivations politiques à Madagascar

reposent davantage sur le pouvoir et l'influence que sur les lois et les principes. Au lieu d'alimenter le débat public, les partis politiques servent à maintenir des personnes d'influence au pouvoir à travers un système de faveurs (Banque mondiale, 2010). L'absence de séparation nette entre le pouvoir militaire et le pouvoir politique a donné une dimension politique à l'évolution des carrières au sein des forces armées. Ce point est particulièrement problématique à l'égard du processus démocratique, dans la mesure où l'armée arbitre la vie politique depuis une dizaine d'années (Crisis Group, 2014).

Les entreprises constatent également que l'ampleur du favoritisme dans les décisions gouvernementales est problématique (FEM, 2014). Plus grave encore, le Département d'État des États-Unis (2013) indique que les membres hauts placés du gouvernement de transition ont commis des abus de pouvoir en extorquant de l'argent à des entreprises internationales et nationales dans le but d'obtenir des avantages personnels. Pour arriver à leurs fins, ces hauts fonctionnaires ont menacé de rejeter les demandes de permis d'exploitation, et harcelé la direction des entreprises.

L'affaiblissement de la structure de gouvernance a été renforcé par le manque de capacité des institutions publiques qui sont dominées par le pouvoir exécutif. Bien que certains secteurs de l'administration bénéficient d'une certaine autonomie, il semblerait que l'administration publique soit passée sous le contrôle de l'élite économique et politique du pays (Banque mondiale, 2010).

Crime organisé et traite des êtres humains

Madagascar est un pays source pour le trafic des hommes, des femmes et des enfants à des fins de travail forcé, ainsi que pour le trafic sexuel des femmes et des enfants. D'après les experts, le manque de perspectives économiques et le délitement général de l'état de droit après le coup d'État de 2009 ont contribué à empirer le phénomène de la traite des êtres humains. Le Liban, le Koweït, l'Arabie saoudite, la Jordanie, l'île Maurice et les Seychelles sont les destinations les plus fréquentes pour le trafic de femmes et d'enfants à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle. Les hommes sont généralement forcés à travailler sur des navires de pêche chinois dans les eaux territoriales de

l'Afrique du Sud (Département d'État des États-Unis, 2014). La corruption et la complicité des fonctionnaires ont contribué à rendre possible la traite des êtres humains à Madagascar, et le gouvernement n'a pas suffisamment mené d'enquêtes et de poursuites judiciaires sur ces affaires. Depuis le coup d'État, l'éradication de la traite des êtres humains n'est pas considérée comme une priorité, et le gouvernement ne respecte pas la totalité des normes minimales pour l'élimination de ces crimes (Département d'État des États-Unis, 2014a).

Comme les côtes malgaches sont mal surveillées, le pays est à la merci de toutes sortes de trafics et des risques de blanchiment d'argent qui y sont liés. De plus, le marché noir des biens de consommation est étendu. Le blanchiment d'argent à travers les transactions commerciales constitue la forme la plus fréquente d'introduction d'argent sale sur le marché formel du pays (Département d'État des États-Unis, 2014b).

2. CORRUPTION ET GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

En plus de la traite des êtres humains, Madagascar est touchée par la contrebande des ressources minières et naturelles, des pierres précieuses ainsi que de la faune et de la flore sous protection, notamment des tortues (Département d'État des États-Unis, 2014b).

Exploitation et trafic illicites de bois précieux

À Madagascar, la principale forme de corruption dans le secteur des ressources naturelles renouvelables concerne l'exploitation et le trafic illicites de bois précieux.

La faiblesse des institutions, l'absence généralisée de l'état de droit et le manque de volonté politique envers une application adéquate de la législation ont créé un terreau fertile pour l'exploitation illégale et le trafic international des bois rares (Département d'État des États-Unis, 2013). Les troubles politiques qui ont suivi le coup d'État de 2009 ont particulièrement contribué à l'expansion de ces activités délictueuses (Global Witness, 2009).

Problèmes de corruption

L'activité informelle d'exploitation et de trafic du bois est un élément suspect récurrent dans le paysage criminel de Madagascar, et les experts observent que les pratiques et les acteurs ont peu évolué au cours des dernières décennies (Global Witness, 2009). Le commerce illégal des bois précieux représente une perte annuelle de 10 milliards de dollars américains pour les pays producteurs de bois. Il est principalement organisé par la « mafia du bois de rose » qui coordonne un réseau criminel d'exportateurs, de transporteurs nationaux et de fonctionnaires corrompus. La récolte du bois, très éprouvante, est généralement assurée par des paysans locaux qui reçoivent très peu d'argent en échange (National Geographic, 2010). Dans son rapport de 2009, Global Witness a publié une liste de 13 opérateurs travaillant dans la récolte et le commerce du bois dans la région de Sava. Neuf d'entre eux étaient impliqués dans du trafic illégal, et l'un de ces neuf opérateurs était à l'époque membre du parlement malgache. En 2014, les autorités singapouriennes ont effectué la plus grosse saisie de billes de bois de rose jamais réalisée à l'échelle internationale, avec un total estimé à plus de 3 000 tonnes. D'après les experts, l'ampleur de cette saisie indique que le trafic a pris une dimension industrielle et qu'un système de corruption de haut niveau est en place (Mongabay, 2014a).

Les cyclones et d'autres catastrophes naturelles servent de prétexte pour exploiter illégalement des bois précieux sous couvert d'activités dites « de récupération » autorisées par la loi pour dégager les arbres abattus par les vents. L'incapacité de l'État à réaliser des inventaires et à évaluer les dommages permet aux négociants d'exporter également des bois récoltés illégalement (Global Witness, 2009). En raison de cette situation confuse, la majorité du bois précieux exporté de Madagascar provient de l'exploitation illégale des parcs nationaux du pays (National Geographic, 2010). En 2009, Global Witness et l'Environmental Investigation Agency ont indiqué que 100 à 200 arbres de bois de rose étaient récoltés chaque jour de façon illicite et incontrôlée, principalement dans trois zones du parc national de Masoala et de la Réserve de la biosphère de Mananara.

Comme dans la plupart des activités de trafic, la corruption est un facteur clé qui prospère à tous les

niveaux de l'administration publique, des petits agents de police jusqu'aux politiciens de premier plan. Le transport des billes de bois de rose jusqu'au port d'Antalaha en pleine journée et sur des routes contrôlées par la police et la gendarmerie semble indiquer que les agents d'application des lois participent activement au trafic. De la même façon, les trafiquants eux-mêmes ont reconnu que les fonctionnaires de l'Administration forestière participaient à l'exploitation illégale des bois précieux en fermant les yeux en échange de pots-de-vin (Global Witness, 2009).

L'insuffisance des sanctions et l'absence de mesures significatives pour mettre un terme à ce commerce illégal témoignent aussi du manque d'indépendance du pouvoir judiciaire ainsi que de l'implication de certains hauts fonctionnaires publics dans ce secteur qui représente 460 000 dollars américains par jour (Global Witness, 2009). L'équipe d'investigation de Crisis Group à Madagascar a recueilli sous le couvert de l'anonymat des témoignages attestant de l'implication de l'État et suggérant que les produits du trafic des bois précieux servent à financer les élections (Crisis Group, 2014).

Les observateurs laissent entendre que les trafiquants ont pris le contrôle des autorités nationales. Des techniques d'intimidation brutales, telles que le pillage et l'incendie des bureaux de l'Administration forestière, sont utilisées par les trafiquants en complément des pressions qu'ils exercent pour mettre fin aux interdictions et aux limites qui touchent, entre autres, les exportations de bois de rose (Global Witness, 2009).

Système de gouvernance

Depuis les années 90, le cadre législatif qui entoure la question des forêts malgaches a été régulièrement modifié et plusieurs lois forestières ont été successivement adoptées. Selon les experts, toutes ces lois ont donné des résultats décevants, mais les dernières mesures de décentralisation de l'administration ont entraîné des progrès positifs, tels que l'élargissement de la portée des lois dans les communes, la conclusion de contrats sur le transfert de la gestion ainsi que des tentatives fructueuses de décentralisation du contrôle des forêts. Les experts recommandent une véritable remise en vigueur d'une politique forestière adéquate par le nouveau régime. Toutefois, la structure de gestion forestière malgache

doit encore remédier à de nombreuses lacunes (Madagascar Conservation & Development, 2014).

Depuis les années 90, le commerce de bois précieux a été interdit puis réautorisé de façon intermittente. En outre, les lois et les règlements qui régissent le secteur forestier et le commerce du bois se chevauchent, ce qui génère de la confusion et favorise l'inaction. Le nombre excessif de lois, l'absence d'un système clair pour le traitement des plaintes et l'incohérence des règlements sur les terres et les forêts sont autant de défis. De plus, les administrations responsables sont fortement dépourvues de ressources. L'Administration forestière, en particulier, considère que la gestion des forêts relève uniquement de son ressort et n'accepte qu'un degré minime de participation publique (Alliance Vohary Gasy, 2012).

En outre, les règles en vigueur ne sont pas suffisamment appliquées par les administrations concernées et de nombreuses structures de gouvernement locales ne sont pas bien informées sur le cadre législatif. En exploitant la méconnaissance de la loi par la population, certains opérateurs et leurs complices au sein du personnel de justice profitent du commerce aux dépens des communautés locales (Alliance Vohary Gasy, 2012). Le manque de surveillance et de contrôle de la récolte, du transport et du commerce vient s'ajouter à cette situation particulièrement préoccupante dans un contexte de quasi-rupture de l'état de droit (Global Witness, 2009).

Les auteurs de la grande corruption ne sont généralement pas poursuivis par le pouvoir judiciaire (voir la section sur le pouvoir judiciaire) et, selon certaines sources, des fonctionnaires de l'Administration forestière sont régulièrement incarcérés pour couvrir les exploitants et les hauts fonctionnaires corrompus (Alliance Vohary Gasy, 2012)

Mi-2013, la Banque mondiale a commandité une étude visant à évaluer les possibilités de liquidation des stocks illicites de bois de rose et d'ébène. Suite à cela, un nouveau phénomène a vu le jour : les billes de bois de rose qui avaient été répertoriées ont commencé à être régulièrement sorties des lieux de stockage à des fins de contrebande pour une expédition à l'étranger. Les trafiquants rétribuaient généreusement le silence des ménages locaux.

D'après les observateurs, les dépôts connus avaient été complètement vidés à la fin de l'année 2013 (Madagascar Conservation & Development, 2013).

Selon Global Witness (2009), le bois exploité illégalement est principalement destiné aux marchés de la Chine, des États-Unis et de l'Europe, et les autorités malgaches ne font jamais rapatrier les produits de ce commerce. La saisie effectuée récemment illustre la difficulté pour Madagascar de financer le rapatriement des bois précieux commercialisés illégalement et interceptés par les autorités étrangères. En outre, le faible niveau de contrôle sur ce secteur ne permet pas de s'assurer que les billes illégales ne seraient pas de nouveau utilisées à des fins de contrebande après leur rapatriement (Mongabay, 2014a).

Le nouveau président malgache s'est récemment engagé à prendre la tête du combat contre l'exploitation illégale du bois de rose. Il a promis de prendre des mesures à cet effet prochainement, mais n'a pas donné de détails (Mongabay 2014b).

Industries extractives

Suite à la découverte d'importantes réserves pétrolières, notamment le gisement de Tsimiroro, le secteur extractif est devenu une source de revenus importante qui est amenée à croître et à faire de l'ombre aux autres secteurs générateurs de revenus dans les années à venir (Fondation Bertelsmann, 2014). Les méthodes d'extraction pétrolière sont fortement controversées en raison de leur risque environnemental élevé. Selon les observateurs, l'industrie pétrolière de Madagascar compte parmi les projets d'exploitation de sable bitumineux les plus polluants au monde (Webb, 2010).

Depuis le coup d'État militaire et le retrait des aides, les permis d'exploitation minière ont proliféré, sans réel contrôle ni transparence (Fondation Bertelsmann, 2014). Pressé de lancer la production, le gouvernement a offert aux compagnies pétrolières un arrangement fiscal extrêmement généreux. Les experts affirment n'avoir jamais vu un tel arrangement auparavant (Webb, 2010). La feuille de route des élections a entraîné la suspension de la délivrance de nouveaux contrats dans les secteurs de l'exploration minière et pétrolière au cours de la période de transition (Crisis Group, 2014).

Problèmes de corruption

Les investisseurs font peu confiance à l'État et plusieurs entreprises se sont plaintes publiquement de la méthode forte employée par certains fonctionnaires (Fondation Bertelsmann, 2014). En effet, le gouvernement de transition a régulièrement tenté d'extorquer de l'argent à des sociétés minières, jetant ainsi une ombre sur sa volonté de respecter ses engagements fiscaux (Banque mondiale, 2010). Selon ce qui se dit, non seulement la corruption est répandue dans le secteur minier, mais ce qui est appelé la corruption des ressources naturelles a gangréné le système politique local (Crisis Group, 2014).

Madagascar est frappée par la « malédiction des ressources naturelles », et la bonne gestion du secteur est sapée par l'intérêt des élites pour la recherche de rente (Banque mondiale, 2010). La corruption du secteur prend plusieurs aspects, y compris les formes suivantes (Banque mondiale, 2010) :

- ingérence politique dans l'attribution des droits miniers ;
- pantouflage (par exemple, certains hauts fonctionnaires ont obtenu des postes au sein de la Sino Union Energy Investment Corp après avoir facilité l'attribution de deux permis d'exploration [Grad Iloafo, source non datée]) ;
- extorsion (par exemple, dans la région de Soalala, la mise aux enchères des permis d'exploration est devenue un processus discrétionnaire avec des paiements d'avance de 100 millions de dollars américains [Banque mondiale, 2010]) ;
- captation de l'État (particulièrement dans le cas de l'extraction et du commerce de l'or) ;
- détournement de fonds publics facilité par la distribution opaque des revenus du secteur extractif ;
- pots-de-vin (par exemple, se fondant sur des télégrammes de l'ambassade des États-Unis, Crisis Group [2014] a signalé que le gouvernement avait requis une participation partielle dans un projet de cuivre et de nickel, et demandé à l'entreprise de « verser à certains membres [du gouvernement de transition] des "primes à la signature" »).

Cadre de gouvernance

Le degré de responsabilité et de transparence des industries extractives de Madagascar a toujours été faible. Dans les années 90, Madagascar a choisi d'adopter une législation très libérale sur les activités minières et pétrolières, afin de faciliter l'attribution de concessions et de stimuler le secteur. En raison du manque de moyens et de garanties sur la gouvernance, les organismes publics compétents possèdent un contrôle très limité sur les activités des entreprises. Par exemple, les entreprises doivent verser un pourcentage de leur investissement initial à l'Office national de l'environnement (ONE) qui vérifie les études d'impact et délivre les permis. Par ce mécanisme, les entreprises financent donc l'organisme public qui est chargé de vérifier qu'elles respectent les normes environnementales (Les amis de la terre, 2012).

Selon la Fondation Bertelsmann, les industries extractives du pays n'ont mis en place aucun type de mécanisme efficace de lutte contre la corruption et l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) a été un véritable fiasco (Fondation Bertelsmann, 2014). En effet, en 2011, l'ITIE a suspendu le pays en arguant que le programme établi ne pouvait être mis en œuvre de façon adéquate sous le gouvernement de transition (Freedom House, 2013).

Cependant, le Conseil d'administration international de l'ITIE a réintégré Madagascar en 2014 en reconnaissant que des progrès avaient été réalisés en faveur d'un retour de la démocratie, ainsi que des efforts de mise en conformité avec les normes. Le rapport 2013 de l'ITIE pour Madagascar a couvert 96 % des paiements significatifs perçus par l'État auprès du secteur extractif. En 2014, Madagascar a développé un plan de travail ambitieux sur la transparence et la responsabilité dans ce secteur. Ce projet intervient sur l'octroi des permis de concessions ainsi que l'utilisation par l'État des recettes fiscales perçues auprès du secteur extractif à travers un budget participatif et un programme de développement durable (ITIE, 2014).

3. APERÇU DES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION A MADAGASCAR

Vue d'ensemble

Au début des années 2000, Madagascar a remarquablement progressé dans la lutte contre la corruption à travers la mise en place de nouvelles lois et institutions (Fondation Bertelsmann, 2014).

Les efforts ont ensuite fortement diminué avec l'arrivée au pouvoir du régime de transition qui a négligé de faire appliquer les lois contre la corruption et renforcé le sentiment d'impunité totale (Département d'État des États-Unis, 2013).

Dans son discours d'investiture, le président récemment élu a déclaré qu'il souhaitait faire de la corruption l'une des priorités de son mandat. Selon les dernières informations, la commission de lutte contre la corruption du pays a récupéré une certaine marge de manœuvre depuis la formation du nouveau gouvernement (RFI, 2014). Toutefois, on observe que les affaires traduites en justice visent uniquement des fonctionnaires de l'ancien gouvernement. Dans ce contexte, il est fondamental que le cadre de lutte contre la corruption ne devienne pas un outil politique.

Malgré quelques imperfections notables, comme l'absence d'une loi sur la liberté d'information et d'un mécanisme de protection pour les lanceurs d'alerte, Madagascar est doté d'un cadre législatif contre la corruption plutôt solide et respecte dans une large mesure les conventions internationales dont il est signataire.

La mise en œuvre de ce cadre législatif est néanmoins plus compliquée qu'il n'y paraît. Madagascar ne dispose pas d'une politique claire de lutte contre la corruption permettant de coordonner les initiatives des différentes institutions. En 2011, les institutions de lutte contre la corruption ont décidé de créer une plateforme d'échange et de coordination pour combler cette lacune. Malheureusement, les résultats ne se sont pas montrés satisfaisants (PNUD, ministère de la Justice, 2014).

De plus, l'indépendance des organismes de lutte contre la corruption est compromise dans la mesure où ils se trouvent tous d'une façon ou d'une autre sous la supervision du pouvoir exécutif. Le sentiment général est que le cadre de lutte contre la corruption du pays aurait besoin de plus de moyens et de volonté politique pour être véritablement indépendant (PNUD, ministère de la Justice, 2014).

Cadre juridique

À Madagascar, la loi sur la lutte contre la corruption (Loi n° 2004 – 030) a été adoptée en 2004. Cette loi pénalise, entre autres, la corruption active et passive, l'abus de pouvoir, le détournement de fonds publics, le trafic d'influence et le favoritisme. Les sanctions applicables en cas d'infraction des clauses sont détaillées dans la loi. Selon les experts, ces sanctions ne sont ni suffisantes ni dissuasives (PNUD, ministère de la Justice, 2014).

La loi sur la lutte contre la corruption de Madagascar inclut également des dispositions sur la réception de cadeaux, les conflits d'intérêts et l'enrichissement illicite. Elle oblige certaines catégories de fonctionnaires à communiquer régulièrement leur déclaration de patrimoine au Bureau indépendant anticorruption (BIANCO). Le Département d'État des États-Unis (2013) mentionne cependant qu'une minorité seulement des fonctionnaires remplit son obligation légale de déclaration de patrimoine. De plus, le BIANCO ne publie aucune information sur les déclarations ou les contrevenants. Le BIANCO est habilité à communiquer les cas de non-conformité au bureau du procureur, mais certains rapports indiquent que les autorités n'appliquent pas de sanctions sur ces dossiers (Département d'État des États-Unis, 2013). Les experts déplorent le fait que les formulaires de déclaration des biens soient limités et ne contraignent pas les fonctionnaires à fournir des informations sur les activités qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts. De plus, le plein potentiel de ces déclarations n'est pas exploité dans la mesure où le BIANCO n'est pas habilité à vérifier leur exactitude (PNUD, ministère de la Justice, 2014).

La *Loi sur le blanchiment, le dépistage, la confiscation et la coopération internationale en matière de produits du crime* adoptée en 2004 pénalise aussi le blanchiment d'argent. Toutefois, certains rapports soulignent les difficultés rencontrées par les agences d'application des lois et le pouvoir judiciaire pour mettre en œuvre et faire respecter ces dispositions de façon satisfaisante (Département d'État des États-Unis, 2014b).

En vertu de la loi de 2011 sur les partis politiques, ceux-ci ne peuvent pas recevoir de dons de la part des entreprises. En revanche, les dons anonymes

sont autorisés. Cette loi oblige les partis politiques à émettre régulièrement des rapports sur leur situation financière, mais aucune institution de contrôle particulière n'a été sélectionnée et aucune sanction n'est appliquée en cas de non-conformité. Le Code électoral stipule que les entreprises publiques ne peuvent effectuer directement ou indirectement aucun don en vue du financement de la campagne d'un parti politique, d'une organisation, d'un candidat ou d'une liste de candidats. Le Code interdit aussi l'achat de votes (IDEA, 2012).

Selon le Département d'État des États-Unis (2013), aucune loi spécifique n'existe pour protéger les lanceurs d'alerte publics et privés. Toutefois, la loi de 2004 sur la lutte contre la corruption stipule que les lanceurs d'alerte doivent être protégés au cours des enquêtes et interdit les réprimandes à leur encontre. Les lanceurs d'alerte impliqués dans une affaire de corruption peuvent bénéficier d'une remise de peine s'ils signalent les faits avant le début des poursuites judiciaires. De même, les suspects qui facilitent l'arrestation d'autres personnes impliquées dans une affaire de corruption peuvent voir leur peine réduite de moitié. Le Département d'État des États-Unis (2013) n'indique pas dans quelle mesure ces dispositions sont appliquées.

À Madagascar, la loi ne prévoit pas d'accès public aux informations du gouvernement (Département d'État des États-Unis, 2013).

En ce qui concerne les engagements internationaux, Madagascar est signataire de la Convention des Nations unies contre la corruption depuis 2004 et de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée depuis 2005. En 2004, le pays a ratifié la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Cadre institutionnel

Pouvoir judiciaire

Bien que la séparation des pouvoirs soit garantie par la loi, le régime semi-présidentiel de Madagascar est largement dominé par la branche exécutive du gouvernement (Fondation Bertelsmann, 2014). Par conséquent, le pouvoir judiciaire se tient traditionnellement aux côtés de l'exécutif et les fonctionnaires qui commettent des abus sont

rarement poursuivis en justice. L'impunité est donc quasi systématique (Département d'État des États-Unis, 2013). L'ingérence politique dans les affaires judiciaires reste courante et de nombreuses décisions de justice sont influencées par des actes fréquents d'intimidation (Freedom House, 2013).

Le pouvoir judiciaire malgache ne possède pas suffisamment de personnel et de moyens. La Fondation Bertelsmann (2014) déclare même que les tribunaux du pays souffrent d'un « manque chronique de fonds et de personnel ». De plus, le personnel judiciaire n'est pas convenablement formé. Toutes ces faiblesses sont autant de freins à l'efficacité de la justice. Certains rapports indiquent que les délais et les retards de dossiers sont extrêmement fréquents (Freedom House, 2013).

En 2004, afin de résoudre les difficultés qui affectent le pouvoir judiciaire, le Conseil supérieur pour la lutte contre la corruption (CSLCC) a créé une structure qui rassemble des magistrats et des officiers de la police judiciaire spécialisés dans les questions de crime économique et de corruption : la Chaîne pénale économique anticorruption (CPEAC). La CPEAC traite les affaires qui lui sont confiées par le BIANCO (la commission anticorruption) et le SAMIFIN (le service des renseignements financiers de Madagascar, voir ci-après). Comme le reste du pouvoir judiciaire, la CPEAC est considérée comme inefficace et certains disent qu'elle se concentre uniquement sur les « petits poissons ». Cette situation s'explique notamment par le fait que le service de la CPEAC manque de ressources, de matériel et de bureaux permanents. De plus, les fonctionnaires de la CPEAC se plaignent de la mauvaise qualité des affaires que leur confie le BIANCO et affirment que ce problème les empêche de mener des enquêtes et des poursuites efficacement. Ils citent également une directive de 2009 qui répertorie des « cas sensibles » pour lesquels ils doivent demander des instructions du ministère de la Justice (PNUD, ministère de la Justice, 2014).

Inadapté et surchargé, le pouvoir judiciaire malgache est particulièrement vulnérable à la corruption. Des paiements illicites sont fréquemment effectués pour accélérer le traitement des dossiers, donner la priorité à certaines affaires ou, tout simplement, permettre qu'une affaire soit entendue (Fondation Bertelsmann, 2014). L'état de droit a été

systématiquement bafoué depuis le coup d'État militaire et, en 2013, Madagascar a été classée 48^e sur un total de 52 pays africains pour son respect de l'état de droit (Fondation Mo Ibrahim, 2013). Le grand public croit peu au pouvoir judiciaire et moins de la moitié des personnes interrogées dans le cadre de l'Afrobaromètre 2013 ont déclaré faire confiance aux tribunaux du pays. Cette défiance s'explique notamment par le niveau élevé de perception de la corruption au sein du pouvoir judiciaire. Ainsi, près de 60 pour cent des sondés ont estimé que le pouvoir judiciaire était corrompu (Afrobaromètre, 2013).

Bureau indépendant de lutte anticorruption (BIANCO)

Le BIANCO a été créé par la loi sur la lutte contre la corruption de 2004. Ce bureau est chargé de prévenir la corruption, de mettre en œuvre la loi sur la lutte contre la corruption et de sensibiliser la population sur ce problème.

Sur le papier, la commission anticorruption malgache est indépendante et opérationnellement autonome. La loi garantit la sécurité d'emploi de son personnel et l'octroi des ressources nécessaires à son fonctionnement. Jusqu'en 2009, le BIANCO était effectivement une entité relativement efficace avec des fonctionnaires de haut niveau à des postes clés.

Cependant, comme il est nommé par le Président de la République, le bureau ne peut être complètement indépendant. En outre, le BIANCO n'a pas réussi à garantir l'obligation de responsabilité au niveau ministériel et au-dessus (Fondation Bertelsmann, 2014). De ce fait, le BIANCO est considéré comme un organisme qui combat et réduit efficacement la petite corruption, mais manque cruellement de pouvoir sur le monde politique et la grande corruption (Banque mondiale, 2010). De plus, le BIANCO n'est pas habilité à lancer des enquêtes de sa propre initiative.

Le BIANCO ne possède pas assez de moyens pour accomplir correctement sa mission. Après 2009, ses ressources n'ont cessé de diminuer, aussi bien en raison de l'arrêt des financements effectués par les donateurs que du manque de volonté politique dont a fait preuve le gouvernement de transition dans la lutte contre la corruption (Fondation Bertelsmann, 2014). Le BIANCO fait souvent l'objet de critiques de

la part de la population, qui dénonce son inefficacité et l'absence de résultats concrets contre les personnes corrompues (PNUD, ministère de la Justice, 2014).

Comité de sauvegarde de l'intégrité (CSI)

De sa création en 2002 jusqu'en 2006, le Comité de sauvegarde de l'intégrité de Madagascar était connu sous le nom de Conseil supérieur pour la lutte contre la corruption (CSLCC). À l'origine, le comité était chargé d'élaborer le système de lutte contre la corruption de Madagascar. Depuis son changement de nom, le CSI contrôle le système d'intégrité du pays, particulièrement la justice et la police judiciaire. Le CSI est également responsable de la promotion des droits de l'homme, de l'état de droit et de la lutte contre la corruption. Il est composé de sept membres et son président est nommé par le Président de la République.

Le CSI gère plusieurs programmes sur l'intégrité tournés vers certaines institutions publiques. Ces programmes portent, entre autres, sur la gouvernance locale, la gouvernance des forces de sécurité, les ressources naturelles et la gouvernance électorale. Peu d'informations sont disponibles sur la réalité des activités et de l'efficacité de ce comité.

Service des renseignements financiers (SAMIFIN)

Le SAMIFIN est l'unité de renseignement financier de Madagascar. Créé en 2007, ce service est chargé de réceptionner et d'analyser les rapports sur les transactions suspectes. Il transfère également les affaires dignes d'attention aux autorités judiciaires.

Le directeur du SAMIFIN est nommé par le gouvernement sur la base des propositions formulées par le CSI. Le reste du Conseil d'administration est nommé par le CSI conjointement avec le directeur du SAMIFIN.

Plusieurs difficultés se posent dans le fonctionnement du SAMIFIN. Tout d'abord, en raison de l'absence de politique nationale contre le blanchiment d'argent, le SAMIFIN ne dispose d'aucun cadre pour entourer ou orienter ses activités. De plus, l'institution ne possède pas suffisamment de moyens pour fonctionner. En 2014, le SAMIFIN ne disposait même pas d'un bureau permanent. Comme

toutes les institutions de lutte contre la corruption de Madagascar, le SAMIFIN souffre du manque de coordination entre les différentes entités et ne possède donc pas les informations requises pour lutter efficacement contre le blanchiment des actifs d'origine criminelle (PNUD, ministère de la Justice, 2014).

Direction générale de l'audit interne

Comme toutes les institutions d'audit de Madagascar, la *Direction générale de l'audit interne* – placée sous la supervision du ministère des Finances – participe à la lutte contre la corruption en contrôlant la qualité des services publics et l'utilisation des finances publiques et en effectuant des missions d'audit.

Les observateurs signalent que la planification et l'exécution du budget sont devenues opaques après le coup d'État, malgré d'importantes améliorations apportées sur le plan de la transparence et de la responsabilité sous la présidence de Marc Ravalomanana. L'administration semble manquer de personnel et les audits sont rares (Fondation Bertelsmann, 2014).

Cour des comptes de la Cour suprême

La *Cour des comptes de la Cour suprême* est chargée de contrôler les comptes du gouvernement, de superviser l'exécution des lois sur les finances et de surveiller les organismes et les entreprises publics.

Les compétences des juridictions financières malgaches peuvent être réparties en trois catégories : la compétence juridictionnelle (exercée sur les comptes des entités publiques), la compétence d'examen de gestion (recouvrant les audits de performance des entités publiques) et la compétence budgétaire (relative à l'exécution des lois sur les finances et du budget au niveau local et national).

On observe une asymétrie de l'information entre l'État et les citoyens sur la gestion des finances publiques, et les experts insistent sur le besoin de réforme de la structure (Midi Madagasikara, 2014).

Médiature de la République malagasy

L'organisme de médiation de la République malgache, la *Médiature*, a été créé en 1992 en tant qu'organisme public indépendant chargé de réceptionner et de traiter les plaintes des citoyens sur les administrations publiques et les gouvernements locaux. Le médiateur est membre du Comité de sauvegarde de l'intégrité.

On ne dispose d'aucune information sur les activités et l'efficacité du médiateur.

Autorité de régulation des marchés publics (ARMP)

L'autorité responsable des marchés publics de Madagascar a été créée en 2006 en tant qu'entité de contrôle indépendante chargée d'opérationnaliser les réformes du système de passation des marchés publics du pays. Cette autorité a été mise en place pour faire respecter les principes qui régissent le libre accès aux contrats publics, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures de passation de marchés.

L'ARMP définit et fait appliquer les normes relatives à la passation de marchés publics. Elle adopte également des mesures pour prévenir et combattre la corruption dans ce domaine, en réalisant ou en faisant réaliser des audits indépendants sur l'exécution des contrats publics et en lançant des enquêtes en cas de non-conformité.

Peu d'informations sont disponibles sur les activités et l'efficacité de l'autorité de régulation des marchés publics de Madagascar. Toutefois, les rapports des médias semblent indiquer que le manque de moyens qui affecte la structure l'empêche de contrôler la passation des marchés publics depuis 2010, et que seuls quelques établissements publics de la capitale ont été inspectés (Newsmada, 2014).

Autres parties prenantes

Médias

La liberté de la presse et la liberté d'expression sont garanties dans la Constitution malgache. Toutefois, ces droits sont en réalité systématiquement bafoués, particulièrement depuis le coup d'État militaire. La presse malgache est régulièrement utilisée comme une arme politique. La polarisation, le harcèlement et l'autocensure ont gagné du terrain (Fondation

Bertelsmann, 2014). Madagascar occupe la 81^e place sur 180 pays figurant dans l'*Indice sur la liberté de la presse 2014 de Reporters sans frontières*. De la même façon, Freedom House estime que la presse « n'est pas libre » à Madagascar (Freedom House, 2013b).

L'abus des actions en diffamation est monnaie courante dans le pays. Par exemple, Reporters sans frontières signale que deux journalistes, Jean-Luc Rahaga et Didier Ramanoelina, ont été emprisonnés pour diffamation en juillet 2014. Ils étaient à l'origine de la publication dans *Madagascar Matin* d'un courrier de lecteur qui accusait des membres du gouvernement de prendre part au trafic des bois rares. Reporters sans frontières rapporte également les propos du Président déclarant que « la liberté de la presse a ses limites » et ordonnant aux journalistes de « prendre garde » (Reporters sans frontières, 2014).

Plusieurs centaines de sociétés médiatiques sont présentes à Madagascar. Le gouvernement conserve le monopole de la diffusion dans tout le pays et suspend régulièrement les chaînes radiophoniques et télévisées ainsi que les journaux. Dans un contexte de forte corruption de toutes les institutions publiques, le harcèlement subi par les médias pousse les observateurs à considérer que le gouvernement a régné sans aucune forme d'équilibre des pouvoirs au cours des dernières années (Freedom House, 2013b).

La majorité des citoyens malgaches (72 pour cent des personnes sondées dans le cadre de l'*Afrobaromètre 2013*) considère que les médias ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la corruption. Cependant, moins d'un tiers entre eux estime que la presse accomplit efficacement sa mission de dénonciation de la corruption et d'information des citoyens sur les abus de gouvernance (*Afrobaromètre*, 2013). On considère généralement que les médias sont trop peu structurés pour pouvoir contribuer efficacement à la lutte contre la corruption à Madagascar (PNUD, ministère de la Justice, 2014).

Société civile

La liberté de réunion et la liberté d'association sont garanties dans la Constitution, mais la réalité est plus complexe. Les manifestations populaires ont toujours

joué un rôle important dans la vie politique de Madagascar. La crise politique ainsi que le déclin des capacités de l'État qui l'a suivie semblent avoir renforcé le capital sociétal et la volonté d'accroître l'entraide et la solidarité horizontale/communautaire (Fondation Bertelsmann, 2014). Toutefois, les observateurs signalent que la participation des citoyens malgaches dans les affaires publiques reste limitée.

Sous le régime de transition, les organisations de la société civile évoquaient une règle officieuse des autorités publiques qui consistait à interdire systématiquement les manifestations politiques ou les grèves et à intimider les groupes qui demandaient des autorisations à cet égard (Département d'État des États-Unis, 2013). Des rapports signalent que certaines manifestations publiques ont été réprimées de façon musclée par les autorités du pays (Freedom House, 2013).

La liberté d'association bénéficie d'un plus grand respect, et des centaines d'organisations non gouvernementales sont présentes à Madagascar, y compris des groupes de défense des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Quatre des principales organisations de lutte contre la corruption du pays (Transparency International – Initiative Madagascar, Tolotsoa, Ravintsara et CAFED/FAFED) ont récemment conclu un accord avec le PNUD pour renforcer la lutte contre la corruption par la société civile (PNUD, 2014).

Les organisations de la société civile font cependant l'objet des mêmes critiques que les médias concernant leur manque de capacité à jouer un rôle important sur la scène publique et dans le combat contre la corruption. Elles sont perçues comme étant politisées et incapables de prendre des initiatives pour s'impliquer pleinement dans la lutte contre la corruption (PNUD, ministère de la Justice, 2014).

4. BIBLIOGRAPHIE

Afrobarometer. 2014. *Gouvernance, corruption et confiance à l'égard des institutions à Madagascar : Expérience, perception et attentes de la population*

Alliance Vohary Gasy. 2012. *État des lieux de la gouvernance forestière à Madagascar*. <http://www.profor.info/sites/profor.info/files/docs/ETAT%20DE%20LA%20GOUVERNANCE%20FORESTIERE%202012.pdf>

Bertelsmann Foundation. 2014. *Madagascar Country Profile*. <http://www.bti-project.org/reports/country-reports/esa/mdg/index.nc>

Crisis Group. 2014. *Madagascar, une sortie de crise superficielle ?* <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/southern-africa/madagascar/218-a-cosmetic-end-to-madagascar-s-crisis.aspx>

EITI. 2014. *Levée de la suspension de Madagascar à l'EITI*. <http://eiti-madagascar.org/news/levee-de-la-suspension-de-madagascar-a-leiti/>

France Diplomatie. 2014. *Présentation de Madagascar*. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/madagascar/presentation-de-madagascar/>

Freedom House. 2013a. *Freedom in the World*. <http://www.freedomhouse.org/report/freedom-world/2013/madagascar#.VAbNwGMgUp0>

Freedom House. 2013b. *Freedom of the Press*. <http://www.freedomhouse.org/report/freedom-press/2013/madagascar#.VBL0GOetq3g>

Freedom House. 2011. *Country at the Crossroads*. <http://www.freedomhouse.org/report/countries-crossroads/2011/madagascar#.VA1ndGMgUp0>

Global Witness. 2009. *Investigation into the Illegal Felling, Transport and Export of Precious Wood in Sava region Madagascar*. <http://www.globalwitness.org/library/field-investigation-illegal-logging-madagascar>

Grad Iloafo. No date. *Investissements chinois à Madagascar : les révélations de Wikileaks*. <http://gradiloafo.org/actualites/840-investissements-chinois-a-madagascar-les-revelations-de-wikileaks.html>

IDEA. 2012. *Political Finance Data for Madagascar*. <http://www.idea.int/political-finance/country.cfm?id=142>

Les amis de la terre. 2012. *Madagascar : nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières*. www.amisdelaterre.org/rapportmadagascar

Madagascar Conservation & Development. 2014. *Madagascar, politique forestière : Bilan 1990 – 2013 et propositions*. <http://journalmcd.com/index.php/mcd/article/view/mcd.v9i1.4/376>

Madagascar Conservation & Development. 2013. *Madagascar Rich and Intransparent*.
<http://journalmcd.com/index.php/mcd/article/view/mcd.v8i2.1/357>

Midi Madagasikara. 2014. *Madagascar : Gestion des Finances publiques - « La Cour des comptes a un rôle à jouer » selon le Professeur Robert Hertzog*.
<http://fr.allafrica.com/stories/201404110858.html>

Mo Ibrahim Foundation. 2013. *2013 Ibrahim Index of African Governance (IIAG)*.
<http://www.moibrahimfoundation.org/interact/>

Mongabay. 2014a. *Singapore Intercepts Massive Illegal Shipment of Madagascar Rosewood*.
<http://www.illegal-logging.info/content/singapore-intercepts-massive-illegal-shipment-madagascar-rosewood>

Mongabay. 2014b. *Madagascar's New President Pledges to Fight Illegal Logging*.
<http://www.illegal-logging.info/content/madagascars-new-president-pledges-fight-illegal-logging>

National Geographic. 2010. *Madagascar's Logging Crisis: Separating Myth from Fact*.
http://newswatch.nationalgeographic.com/2010/05/20/madagascar_logging_crisis/

Newsmada. 2014. *Contrôles des marchés publics : l'ARMP présentera son rapport*.
<http://www.newsmada.com/index.php/economie/39435-contrôles-des-marchés-publics--larmp-presentera-son-rapport#.VA2ZPBb812E>

Reporters Without Borders. 2014. *A Return to Previous Levels of Censorship Feared*.
<http://en.rsf.org/madagascar-a-return-to-previous-levels-of-22-07-2014,46681.html>

RFI. 2014. *Lutte contre la corruption à Madagascar : d'anciens ministres épinglés*.
<http://www.rfi.fr/afrique/20140904-lutte-contre-corruption-madagascar-anciens-ministres-epingles/>

Smith David. 2009. *Madagascar's Lemurs in Danger from Political Turmoil and 'Timber Mafia'*. The Guardian.
<http://www.theguardian.com/environment/2009/nov/17/madagascar-lemurs-conservation-forests-extinction>

TI-IM. 2013. *L'engagement citoyen dans la lutte contre la corruption*.
<http://www.transparency-madagasikara.org/textes/RAPPORT%20ENGAGEMENT%20VERSION%202.pdf>

UNDP, Ministry of Justice. 2014. *Évaluation de l'état de la lutte contre la corruption à Madagascar*. Forthcoming

UNDP. 2014. *La société civile s'implique dans la lutte contre la corruption*.
<http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/press-center/pressreleases/2014/08/25/la-soci-t-civile-s-implique-dans-la-lutte-contre-la-corruption/>

US Department of State. 2013. *Country Report on Human Rights Practices – Madagascar*.
<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm#wrapper>

US Department of State. 2014a. *Trafficking in Persons Report 2014*.
<http://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2014/index.htm>

US Department of State. 2014b. *2014 International Narcotics Control Strategy Report (INCSR)*.
<http://www.state.gov/j/inl/rls/nrcrpt/2014/supplemental/227924.htm>

Webb Tim. 2010. *Madagascar Oil Brings Tar Sands Project to London Market*. The Guardian.
<http://www.theguardian.com/business/2010/nov/29/oil-oilandgascompanies>

World Bank. 2013. *Country and Policy Institutional Assessment*.
<http://datatopics.worldbank.org/cpia/country/madagascar>

World Bank. 2010. *Revue de la gouvernance et de l'efficacité du développement ; Analyse d'économie politique de la gouvernance à Madagascar*.
http://siteresources.worldbank.org/INTMADAGASCARINFR/ENCH/Resources/ESW_Gouvernance.pdf

World Economic Forum, *2013-2014 Global competitiveness report*,
<http://reports.weforum.org/the-global-competitiveness-report-2013-2014/#section=countryeconomy-profiles-madagascar>